

Simplification MaPrimeRénov' au 15 mai

Effy publie le nouveau tableau des aides et fait le point sur les étapes essentielles avant de déposer son dossier MaPrimeRénov' après le 15 mai

Effy PANORAMA DES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE 2024
UN SEUL GESTE DE TRAVAUX

TRAVAUX RÉALISÉS PARTIR DU PROJET DÉPOSÉ	MÉNAGES AUX REVENUS MOYENS		MÉNAGES AUX REVENUS MOYENS		MÉNAGES AUX REVENUS MOYENS		MÉNAGES AUX REVENUS MOYENS		MÉNAGES AUX REVENUS MOYENS		COUVERTURE AUX AIDES	TMA & LSA
	MAJUSCULE PRIME EFFY	PRIME EFFY C2EE	MAJUSCULE PRIME EFFY	PRIME EFFY C2EE	MAJUSCULE PRIME EFFY	PRIME EFFY C2EE	MAJUSCULE PRIME EFFY	PRIME EFFY C2EE	MAJUSCULE PRIME EFFY	PRIME EFFY C2EE		
ISOLATION												
Isolation des parois extérieures	30 € / m²	10 € / m²	30 € / m²	10 € / m²	30 € / m²	10 € / m²	30 € / m²	10 € / m²	30 € / m²	10 € / m²	●	●
Isolation des combles	20 € / m²	10 € / m²	20 € / m²	10 € / m²	20 € / m²	10 € / m²	20 € / m²	10 € / m²	20 € / m²	10 € / m²	●	●
Isolation des façades extérieures	70 € / m²	60 € / m²	40 € / m²	7 € / m²	40 € / m²	7 € / m²	40 € / m²	7 € / m²	40 € / m²	7 € / m²	●	●
Isolation des vitres	70 € / m²	10 € / m²	40 € / m²	10 € / m²	40 € / m²	10 € / m²	40 € / m²	10 € / m²	40 € / m²	10 € / m²	●	●
Isolation des murs par l'extérieur	20 € / m²	10 € / m²	20 € / m²	10 € / m²	20 € / m²	10 € / m²	20 € / m²	10 € / m²	20 € / m²	10 € / m²	●	●
Isolation des murs par l'intérieur	20 € / m²	10 € / m²	20 € / m²	10 € / m²	20 € / m²	10 € / m²	20 € / m²	10 € / m²	20 € / m²	10 € / m²	●	●
Chaudières à bois	5 000 €	4 000 €	4 500 €	4 000 €	2 000 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	●	●
Chaudières à gaz	7 000 €	4 000 €	5 000 €	4 000 €	2 000 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	●	●
Chaudières neuves	4 000 €	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Chaudières neuves solaires	1 200 €	●	800 €	●	400 €	●	●	●	●	●	●	●
Chaudières neuves thermodynamiques	1 200 €	●	800 €	●	400 €	●	●	●	●	●	●	●
Inserts cheminées	1 800 €	800 €	1 000 €	800 €	600 €	540 €	540 €	540 €	540 €	540 €	●	●
Inserts à bois	1 800 €	800 €	1 000 €	800 €	600 €	540 €	540 €	540 €	540 €	540 €	●	●
Inserts à granulés	1 800 €	800 €	1 000 €	800 €	600 €	540 €	540 €	540 €	540 €	540 €	●	●
Pompes à chaleur air/air	●	854 €	●	770 €	●	770 €	●	770 €	●	770 €	●	●
Pompes à chaleur air/eau	5 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	3 000 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	2 700 €	●	●
Pompes à chaleur géothermiques (eau souterraine)	10 000 €	5 500 €	9 000 €	5 500 €	4 000 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	●	●
Système solaire combiné	10 000 €	5 500 €	8 500 €	5 500 €	4 000 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	5 500 €	●	●
Dépense de main d'œuvre	1 200 €	●	800 €	●	400 €	●	●	●	●	●	●	●
Audit énergétique	500 €	●	400 €	●	300 €	●	●	●	●	●	●	●
Identification radioactive	2 500 €	●	2 000 €	●	1 500 €	●	●	●	●	●	●	●

[Le nouveau panorama des aides est disponible ici en téléchargement]

Le dispositif simplifié de MaPrimeRénov' entre en vigueur le 15 mai. Cette nouvelle version ambitionne de relancer la dynamique de rénovation énergétique des logements en France en aidant les Français à réaliser plus facilement des travaux 'mono-gestes', notamment pour les passoires thermiques.

Pour aider les familles à bien préparer leur projet, Effy dévoile un 'retroplanning avant-travaux' pour bien identifier les étapes essentielles et bien les séquencer avant de pouvoir déposer son dossier MaPrimeRénov' dès le 15 mai.

Les nouvelles mesures concernant MaPrimeRénov' entreront en vigueur pour les dossiers déposés à partir du 15 mai. Bien avant cette date, il est nécessaire de bien préparer son projet.

31

Un mois avant de déposer son dossier...

- ✓ J -30 : Réalisation de visites techniques préalables
- ✓ J -15 : Réception des devis et lancement de la déclaration préalable de travaux auprès de la Mairie
- ✓ J -10 : Signature des devis et compilation des pièces justificatives manquantes
- ✓ J -5 : Demande de la prime CEE (Prime Effy)
- ✓ J -0 : Dépôt du dossier complet sur la plateforme www.maprimerenov.gov.fr



Pièces justificatives à fournir pour une demande MaPrimeRénov'

- ✓ Un ou plusieurs devis d'entreprises RGE, signés ou non signés
- ✓ Un justificatif de propriété : acté, notarié, attestation notariale ou taxe foncière
- ✓ L'avis d'imposition du ménage
- ✓ Le cadre contribution CEE (si le ménage décide de demander une prime CEE complémentaire).



Quelles démarches avant le 15 mai

✓ **Faire réaliser une visite technique préalable**

Une visite technique permet au professionnel d'évaluer si les travaux envisagés sont réalisables au regard du logement. Cette visite permet d'identifier les contraintes techniques qui pourraient empêcher certains types de travaux ou nécessiter des ajustements. A titre d'exemple, pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau, le professionnel devra regarder si l'emplacement intérieur et extérieur est suffisant et s'il n'y a pas de contraintes particulières pour raccorder les liaisons frigorifiques.

Le conseil d'Effy *La visite technique préalable est indispensable pour réaliser un projet de rénovation énergétique. Au-delà de la faisabilité technique, la visite technique préalable permet de lever l'ensemble des doutes relatifs au projet et d'avoir une évaluation détaillée des travaux envisagés.*

✓ **Faire réaliser des devis ou même signer un devis avec des professionnels RGE**

Pour chacun des travaux à réaliser, une fois les visites techniques préalables effectuées, il est nécessaire de réceptionner plusieurs devis afin d'avoir une idée plus précise du budget et des prestations qui pourront être réalisées dans votre logement.

Le conseil d'Effy *Point important : dans le contexte de la réouverture du dispositif MaPrimeRénov' à l'ensemble des gestes de travaux, les entreprises RGE peuvent être actuellement très sollicitées pour établir des devis et préparer les différents projets des particuliers. Il est nécessaire d'anticiper cette échéance.*

✓ **Anticiper les démarches administratives éventuelles**

Pour certains types de travaux, dès l'obtention du devis (signé ou non), il est nécessaire de faire une déclaration préalable de travaux (DP) auprès de la mairie de résidence. Cette demande peut être réalisée en parallèle de la demande de MaPrimeRénov'. Plus elle est réalisée en amont, plus le ménage gagne du temps sur son projet.

Le délai d'instruction de la déclaration est d'un mois (deux mois pour les zones dans le périmètre des architectes bâtiments de France). Sans réponse de l'administration dans ce délai, le demandeur bénéficie d'une décision de non-opposition à ces travaux de rénovation énergétique.

Les travaux soumis à déclaration préalable sont :

- L'isolation thermique par l'extérieur
- Le système solaire combiné
- Le chauffe-eau solaire individuel
- Les fenêtres - si les fenêtres existantes ne sont pas remplacées à l'identique. ¹

Le Conseil d'Effy *Même si la réalisation de la déclaration préalable n'est pas une condition pour déposer son dossier sur la plateforme maprimerenov.gouv.fr, il est conseillé d'anticiper cette échéance qui pourrait bloquer le projet de travaux par la suite.*



Respecter le bon ordre pour cumuler les aides

Pour réduire le reste à charge travaux, il est important de cumuler les aides existantes (ex : cumuler MaPrimeRénov' avec la prime CEE (Prime Effy), dont le montant varie en fonction des travaux réalisés). Pour cela, il est indispensable de demander sa prime avant de déposer son dossier MaPrimeRénov'. Une fois la demande faite, on reçoit un cadre contribution CEE, qui sera réclamé lors du dépôt du dossier MaPrimeRénov'.

¹ Article R. 421-17 du code de l'urbanisme

MaPrimeRénov version simplifiée : ce qui change au 15 mai !

- Prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 de la possibilité de bénéficier de MaPrimeRénov' pour de simples travaux d'isolation (isolation des murs, fenêtres...) sans nécessairement y associer un autre chantier de chauffage décarboné
- Suppression jusqu'au 31 décembre 2024 de l'obligation de fournir un DPE pour bénéficier de MaPrimeRénov' dans le cadre d'une rénovation par geste.
- Possibilité de bénéficier de MaPrimeRénov' pour lancer des travaux 'simples' pour tous les logements, y compris les passoires thermiques classées F ou G.

A propos du groupe Effy (www.effy.fr)

Effy est le n°1 de la rénovation énergétique en ligne, avec plus de 18 millions de visiteurs en 2022 sur les sites du groupe. Pionniers du secteur, nous accompagnons depuis près de 15 ans les particuliers dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique. Cet accompagnement va d'une simple assistance et la mobilisation des aides (Effy Liberté), jusqu'à un service clef en main assurant le suivi de A à Z du chantier, garantissant la qualité des travaux ainsi que leur financement (Effy Sérénité). Plus de 150 conseillers en rénovation énergétique répondent gratuitement aux questions de près de 500 000 personnes chaque année et les orientent dans leur parcours.

Effy sélectionne et agréé ses artisans partenaires certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Nous en comptons plus de 3 600, présents dans tous les territoires et de tous les corps de métiers. Ensemble, nous réalisons plus de 100 000 chantiers de rénovation énergétique par an, représentant un volume d'affaires de plus de 800 M€. Notre ambition est d'accélérer la rénovation énergétique, en facilitant chaque étape, et en permettant aux particuliers et aux professionnels d'économiser du temps, de l'argent et de l'énergie.